



m2A.fr



DOSSIER DE PRESSE – VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024



ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE m2A

2024 - 2030

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCAULT

Attachée de presse m2A

06 45 86 16 47

orlane.foucault@m2A.fr

Sommaire

Un nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » au bénéfice des quartiers prioritaires de m2A	03
De nouvelles priorités collectives pour « Engagements Quartiers 2030 »	05
Tout un territoire mobilisé pour 7 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	07
Des moyens mobilisés pour un Contrat de Ville opérationnel	08

UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » AU BÉNÉFICE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE m2A



Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'engage dans un nouveau Contrat de Ville intitulé « Engagements quartiers 2030 », constituant le cadre d'action de la Politique de la Ville pour la période 2024-2030, au bénéfice de 7 quartiers du territoire de l'Agglomération définis comme prioritaires par l'Etat. Ainsi, ce sont près de 50 000 habitants de m2A pour lesquels les acteurs partenaires du territoire engagés dans la Politique de la Ville œuvreront, avec comme enjeux principaux d'améliorer le vivre-ensemble et l'épanouissement tant personnel que professionnel des habitants de ces quartiers.

Le Contrat de Ville, cadre d'action de la Politique de la Ville de m2A et de ses partenaires

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 définit la Politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. **Son objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Cette loi confère aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la charge du diagnostic des territoires, la définition des orientations, l'animation et la coordination du Contrat de Ville et, dans le cadre défini par ce dernier, la mise en œuvre des actions relevant de leurs compétences et de celles de portée intercommunale. Sur les territoires des communes concernées, les maires sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle de ce contrat.

Le Contrat de Ville établi pour la période 2015-2023 étant arrivé à échéance, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est donc attachée à travailler sur le nouveau Contrat de Ville en co-construction avec l'Etat, les communes d'Illzach, Mulhouse et Wittenheim concernées, les acteurs opérationnels du territoire, ainsi qu'avec des habitants (notamment dans le cadre de concertations menées entre juin et octobre 2023).

Ce travail a été mené en accord avec les trois grandes orientations annoncées par l'Etat :

- **une mobilisation partenariale élargie à l'échelle des communes,**
- **une participation citoyenne systématique** dans l'élaboration (notamment l'identification des grandes thématiques) et tout au long de la vie des Contrats de Ville,
- **l'articulation des Contrats de Ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire** (mobilisation du droit commun).

En outre, les Contrats de Ville « nouvelle génération » se doivent de répondre à trois objectifs :

- **simplifier et accélérer l'action publique**, avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants et avec des réponses de qualité aux attentes de ces derniers (notamment en termes de sécurité),
- répondre à l'écologie du quotidien et **favoriser l'accès à tous les services publics**,
- mobiliser au maximum les acteurs publics et **rendre le rôle de l'Etat plus lisible**.

Un Contrat de Ville multi-partenarial pour consolider les efforts en faveur des quartiers

Cadré et officialisé par les services de l'Etat, le nouveau Contrat de Ville établi pour la période 2024-2030 a été adopté par le Conseil d'agglomération de m2A du 15 avril 2024, ainsi que par les assemblées délibérantes des trois communes concernées que sont Illzach, Mulhouse et Wittenheim.

Ce Contrat de Ville a été réalisé avec :

- le soutien de l'ORIV,
- la contribution de l'AFUT Sud Alsace,
- la mobilisation de nombreux partenaires engagés aux côtés de l'Etat, de m2A et des trois communes concernées Illzach, Mulhouse et Wittenheim.



DE NOUVELLES PRIORITÉS POUR « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Le nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » s'appuie sur l'évaluation du précédent Contrat de Ville et sur un travail partenarial public-privé inscrit dans l'ADN de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A). Ainsi, les enjeux identifiés pour le Contrat de Ville 2024-2030 se posent comme des priorités partagées par l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur des 7 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville identifiés, et plus largement à l'échelle intercommunale, toutes les communes de m2A partageant les valeurs de proximité et solidarité en faveur d'une plus grande cohésion sociale.

Une démarche de coconstruction du nouveau Contrat de Ville

L'évaluation du précédent Contrat de Ville a été présentée en octobre 2023 auprès de 50 acteurs du Contrat de Ville (porteurs de projet et représentants d'habitants).



Après la présentation de ce rapport d'évaluation, l'établissement du diagnostic participatif, le travail de concertation mené avec les élus et en interne pour les copilotes du Contrat de Ville (Etat, m2A, Illzach, Mulhouse et Wittenheim), **un « Forum des Acteurs du Contrat de Ville » a réuni en février 2024 plus de 250 participants**, partenaires associatifs, institutionnels et représentants d'habitants.

Des enjeux prioritaires collectivement identifiés

Lors de ce forum organisé à Illzach, deux enjeux majeurs ont été retenus, déclinés en objectifs opérationnels :

- **« Assurer un vivre ensemble apaisé et solidaire »**, en s'engageant à :
 - garantir des espaces publics et un cadre de vie agréable,
 - faciliter la mobilité et l'accès aux activités à l'ensemble de la ville,
 - favoriser les rencontres et les relations interpersonnelles,
 - prévenir les nuisances, la délinquance et assurer la tranquillité.
- **« Garantir le bien-être de chacun et l'épanouissement personnel et professionnel »**, en veillant à :
 - permettre de bien manger, bien bouger (santé, bien-être),
 - renforcer l'accès aux activités, aux loisirs et services, commerces,
 - accompagner vers l'insertion, l'emploi et soutenir le développement économique,
 - soutenir la parentalité et favoriser la réussite éducative en agissant dès la petite enfance.

Le nouveau Contrat de Ville prévoit également :

- **un enjeu transversal : « Favoriser l'autonomie et l'émancipation »,**
- **deux conditions** pour agir de manière efficace :
 - **« Faire avec et pour les habitants »,**
 - **« Mobiliser les acteurs du territoire »** dans une logique de coopération, d'accompagnement, d'aller-vers.



Un nouveau Contrat de Ville stratégique et opérationnel

« Engagements Quartiers 2030 » a été coconstruit avec la volonté de tenir compte des réalités territoriales avec un souci de proximité.

Il se compose donc :

- **de fiches « Projet de quartier », qui exposent les priorités 2024-2030 retenues pour chacun des quartiers prioritaires** sur la période 2024-2030, ainsi que le périmètre du quartier, des données socio-démographiques, des chiffres clés, des acteurs et lieux ressources,
- **de feuilles de route propres à chacune des quatre collectivités :**
 - **m2A se mobilise au regard des axes du Contrat de Ville en adéquation avec son Projet de territoire « Vision 2030 »**, en tenant compte des ambitions, enjeux et objectifs opérationnels qui y sont inscrits, et avec la **Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance (STSPD)**,
 - **Illzach** croise dans sa feuille de route les ambitions de son projet politique « Illzach 2030 » et du nouveau programme national de renouvellement urbain,
 - **Mulhouse** inscrit son engagement dans les quatre priorités développées dans les projets municipaux que sont « Mulhouse se transforme », « Mulhouse protège », « Mulhouse se mobilise » et « Mulhouse s'épanouit », ainsi que dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain et des appels à projets « Quartiers fertiles » et « Quartiers résilients »,
 - **Wittenheim** poursuit son action au sein du quartier prioritaire de sa commune en accord avec les quatre enjeux de son projet politique pour une ville dynamique qui investit, se mobilise et prépare son avenir,
- **de la déclinaison stratégique et des engagements des services de l'Etat**
- **des engagements des autres partenaires signataires du Contrat de Ville.**

Pour rester en adéquation avec la réalité des quartiers sur la période 2024-2030, il est prévu une actualisation de ce Contrat de Ville en 2027, afin d'ajuster les priorités et stratégies déployées les trois premières années de sa mise en œuvre.

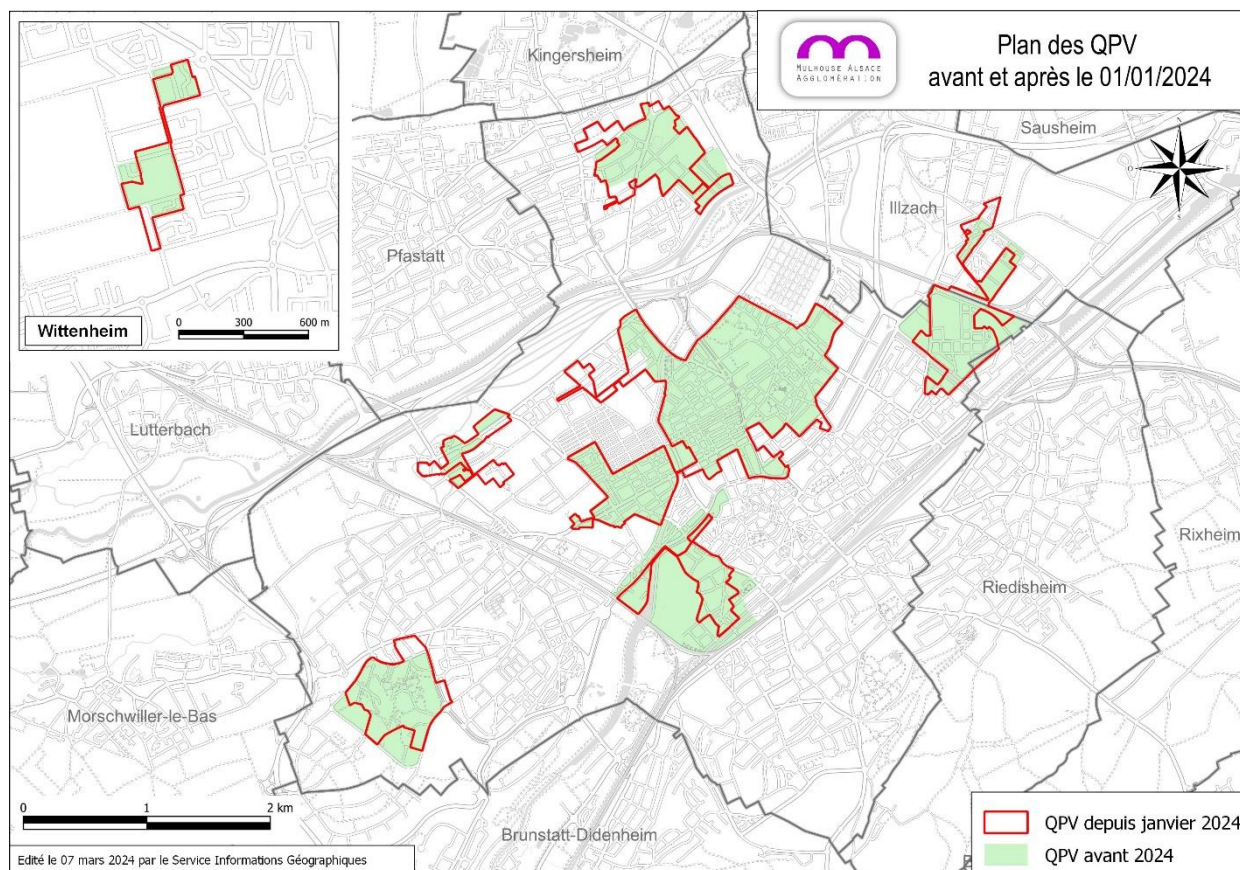
TOUT UN TERRITOIRE MOBILISÉ POUR 7 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, près de 50 000 habitants sont concernés sur le territoire de l'Agglomération par le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », selon le nouveau découpage administratif des 7 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Un territoire d'intervention redéfini avec 7 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Par décret du 28 décembre 2023, la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville a été actualisée, portant à 7 le nombre de quartiers identifiés sur les trois communes de l'Agglomération concernées (contre 6 auparavant). Leur découpage a également évolué :

- Les Coteaux (Mulhouse),
- Bourtzwiller (Mulhouse),
- Péricentre (Mulhouse),
- Fonderie-Péricentre (Mulhouse),
- Brustlein (Mulhouse),
- Drouot-Jonquilles (Mulhouse et Illzach),
- Markstein-La Forêt (Wittenheim).



DES MOYENS MOBILISÉS POUR UN CONTRAT DE VILLE OPÉRATIONNEL

La mise en œuvre du plan d'actions prévu dans ce nouveau Contrat de Ville repose non seulement sur l'engagement des partenaires et acteurs de terrain, dont les habitants, mais également sur des moyens financiers. Pour atteindre collectivement les objectifs fixés, les partenaires s'engagent à mobiliser des financements et ressources dits de droit commun, ainsi que des crédits spécifiques.

Un financement principal de droit commun

Les moyens humains et financiers pour intervenir sur le terrain et répondre aux enjeux stratégiques du Contrat de Ville reposent prioritairement sur des crédits de droit commun. A titre d'exemple, lorsqu'une action du Contrat de Ville vise à « faciliter la mobilité et l'accès aux activités et à l'ensemble de la ville », le financement peut relever de la politique de m2A relative au développement des mobilités douces, et donc des crédits d'investissements de l'Agglomération en lien avec l'aménagement du réseau Soléa, comme des crédits communaux en matière de voirie.

Un financement renforcé par des crédits spécifiques

- **L'Etat soutient la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Ville dans le cadre de son budget opérationnel de programme (BOP) 147.**
Pour l'année 2024, le montant du BOP 147 est de 3 080 000 €.
- **m2A, Illzach, Mulhouse et Wittenheim vote annuellement des crédits spécifiques qui sont fléchés « Politique de la Ville », notamment pour financer les appels à initiatives annuels.**
Ainsi, les financements spécifiques inscrits au budget pour 2024 sont :
 - **m2A : 156 000 €,**
 - **Illzach : 194 000 €,**
 - **Mulhouse : 768 072 €,**
 - **Wittenheim : 30 000 €.**

Différents moyens humains, financiers et modalités de financements sont mobilisés, notamment :

- un appel à initiatives annuel,
- des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO),
- l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- le dispositif « adulte relais ».

Ce Contrat de Ville 2024-2030 pourra également bénéficier de la Dotation nationale Politique de la Ville (DPV) pour Mulhouse ou encore des crédits d'investissements du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), des crédits européens tels que le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen de développement régional (FEDER), ou encore le Fonds vert national et le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) de la Collectivité européenne d'Alsace.